

MAIRIE

**NANCRAS
17600**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de Conseillers :

N°1/3/2024

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures,
le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf avril 2024,
s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence
de M David RAFFÉ, Maire de la Commune.

Votant : 7

PRESENTS : Mmes ENTEM C, MERLAUD S,

Mme PIOCHAUD est arrivée au point 5

Pour : 7

MM DURAND L, GRANDE G, RAFFE D, POULARD O

Contre : 0

ABSENTS EXCUSES : Mme MONTUS A, MICHAUD A,

MM BEAUCHAUD S, JOUBERT D,

Mme MICHAUD A a donné pouvoir à M RAFFE D

Abstention : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : M DURAND Lionel

DATE DE PUBLICATION : 17 avril 2024

**OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 -BUDGET ANNEXE LOCAUX
COMMERCIAUX**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M57,

APRÈS, avoir approuvé, le 18 mars 2024 le compte administratif 2023 qui présente un excédent de fonctionnement de 27 584,86€.

CONSTATANT que ledit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution positif de la section d'investissement s'élevant à 46 856,44 €,

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2023,

CONSIDÉRANT les besoins recensés pour l'exercice 2024,

Décide, à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget annexe Locaux Commerciaux le résultat comme suit :

- Report en section de fonctionnement : 27 584,86€
(ligne 002 en recettes)
- Report en section d'investissement : 46 856,44€
(ligne 001 en recettes)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Tous les Conseillers municipaux ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017-211702550-20240415 --
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : / / 2024



MAIRIE

NANCRAS
17600**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombres de Conseillers :**En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4

N°2/3/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 avril 2024, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M David RAFFÉ, Maire de la Commune.

Votant : 7

Pour : 7

contre : 0

Abstention : 0

PRESENTS : Mmes ENTEM C, MERLAUD S,

Mme PIOCHAUD est arrivée au point 5

MM DURAND L, GRANDE G, RAFFE D, POULARD O

ABSENTS EXCUSES : MM BEAUCHAUD S, JOUBERT D

Mmes MONTUS A, MICHAUD A

Mme MICHAUD A a donné pouvoir à M RAFFE D

SECRETAIRE DE SEANCE : M DURAND L**DATE DE PUBLICATION :** 17 avril 2024**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024-BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Le Maire expose le contenu du budget annexe Locaux Commerciaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2024 du budget annexe Locaux Commerciaux, en équilibre réel chapitre par chapitre, qui s'élève, tant en recettes qu'en dépenses aux montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	38 076,82€	38 076,82 €
Investissement	57 206,44 €	57 206,44 €
TOTAL	95 283,26 €	95 283,26 €

PRÉCISE que le budget de l'exercice a été établi en conformité avec la nomenclature M57.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Tous les Conseillers municipaux ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017-211702550-20240415 --

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : / / 2024

MAIRIE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALNANCRAS
17600Nombres de Conseillers :

N°3/3/2024

En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures,
le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf avril 2024,
s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence
de M David RAFFÉ, Maire de la Commune.

Votant : 7

PRESENTS : Mmes ENTEM C, MERLAUD S,

Mme PIOCHAUD est arrivée au point 5

MM DURAND L, GRANDE G, RAFFE D, POULARD O

ABSENTS EXCUSES : Mmes MONTUS A, MICHAUD A

MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Mme MICHAUD A a donné pouvoir à M RAFFE D

SECRETAIRE DE SEANCE : M DURAND L**DATE DE PUBLICATION :** 17 avril 2024**OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023-BUDGET PRINCIPAL LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable
M57,

APRÈS, avoir approuvé, le 18 mars 2024 le compte administratif 2023 qui présente un excédent de
fonctionnement de 668 288,98 €.

CONSTATANT que ledit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution négatif de la section
d'investissement s'élevant à 40 122,52 €,

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2023,

CONSIDÉRANT les besoins recensés pour l'exercice 2024,

Décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget le résultat comme suit :

- Report en section de fonctionnement : 652 381,43 €
(ligne 002 en recettes)
- Report en section d'investissement : 40 122,52 €
(ligne 001 en dépenses)
- Affectation en réserves (1068) : 15 907,55 €
(financement de la section d'investissement)

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Tous les Conseillers municipaux ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017-211702550-20240415 --
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : / / 2024



MAIRIE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALNANCRAS
17600Nombres de Conseillers :

N°5/3/2024

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures,
le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf avril,
s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence
de M David RAFFÉ, Maire de la Commune.

Votant : 8

PRESENTS : Mmes ENTEM C, MERLAUD S,
Mme PIOCHAUD est arrivée au point 5

Pour : 8

MM DURAND L, GRANDE G, RAFFE D, POULARD O

Contre : 0

ABSENTS EXCUSES : Mmes MONTUS A, MICHAUD A
et MM BEAUCHAUD S, JOUBERT D

Mme MICHAUD A a donné pouvoir à M RAFFE D

Abstention : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : M DURAND Lionel**DATE DE PUBLICATION :** 17 avril 2024**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024-BUDGET PRINCIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Le Maire expose le contenu du budget principal de la Commune de Nanclas,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2024 du budget principal de la Commune de Nanclas, en équilibre réel
chapitre par chapitre, qui s'élève, tant en recettes qu'en dépenses aux montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Investissement	491 840,88 €	491 840,88 €
Fonctionnement	1 187 804,14 €	1 187 804,14 €
TOTAL	1 679 645,02 €	1 679 645,02 €

PRÉCISE que le budget de l'exercice a été établi en conformité avec la nomenclature M57.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Tous les Conseillers municipaux ont signé au registre.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017-211702550-20240415-
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : / / 2024

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



MAIRIE

NANCRAS
17600**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombres de Conseillers :**

N°6/3/2024

En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4

L'an deux mil vingt quatre, le quinze avril à vingt heures,
le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf avril,
s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence
de M David RAFFÉ, Maire de la Commune.

Votant : 8

PRESENTS : Mmes ENTEM C, MERLAUD S,

Mme PIOCHAUD est arrivée au point 5

MM DURAND L, GRANDE G, RAFFE D, POULARD O

Pour : 8

ABSENTS EXCUSES : Mmes MONTUS A, MICHAUD A

MM BEAUCHAUD S, JOUBERT D

Mme MICHAUD A a donné pouvoir à M RAFFE D

Abstention : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : M DURAND Lionel

Contre : 0

DATE DE PUBLICATION : 17 avril 2024**OBJET : VERSEMENT DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2 121-29 et L 2 321-1,
VU le vote du budget primitif 2024, intervenu le 15 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,
Décide de verser, dans un premier temps, aux associations pour l'exercice 2024, les subventions telles que
figurant ci-dessous :

- Institut BERGONIE : 50.00 €
- ADMR : 50.00 €
- Saujon Solidarité : 260€
- Anciens combattants saintais : 50€
- Association des conciliateurs de justice de la Cour d'Appel de Poitiers : 50€

Dit que les crédits sont ouverts à hauteur de 500 € à l'article 65748 au budget primitif de l'exercice 2024
Indique que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif, conformément aux
dispositions de la loi n°92-125 du 06 février 1992.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Tous les Conseillers municipaux ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017-211702550-20240415--

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : / / 2024

MAIRIE DE

NANCRAS

17600

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de Conseillers :

N°7/3/2024

En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 avril 2024, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MERLAUD S

Mme PIOCHAUD A est arrivée au point 5

MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S

Mmes MONTUS A, MICHAUD A

Mme MICHAUD A a donné pouvoir à M RAFFE D

SECRETAIRE DE SEANCE : M DURAND L

DATE DE PUBLICATION : 17 avril 2024

**OBJET : REPARTITION DU BUDGET « FOURNITURES SCOLAIRES »
sur les Communes du RPI Balanzac-Nancras-Sablanceaux**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la répartition du budget « fournitures scolaires » sur les Communes du RPI Balanzac-Nancras-Sablanceaux.

Les Maires des trois communes ont travaillé ensemble et proposent à leur Conseil Municipal la répartition suivante :

Le budget total du poste fournitures scolaires :

55€ X 167 élèves = 9 185€

14 élèves sont domiciliés en dehors des trois Communes du RPI.

Soit 55 X 14 = 770€ : 3 = 256,67 €.

La participation des Communes s'établit sur le principe de la domiciliation des enfants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal, accepte, cette répartition qui représente pour la commune de NANCRAS :

55€ X 43 = 2 365€ + 256,67€ (élèves hors commune) = 2621,67€

770€ seront versés à BALANZAC

550 € seront versés à SABLONCEAUX

En contrepartie, elle recevra pour les enfants scolarisés dans la Commune :

- 715 € de la Commune de Balanzac
- 1485 € de la Commune de Sablonceaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé au registre

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017-211702550-20240415- -

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : / / 2024

MAIRIE DE

NANCRAS

17600

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de Conseillers :

N°8/3/2024

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 avril 2024, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MERLAUD S

Mme PIOCHAUD A est arrivée au point 5

MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S

Mmes MONTUS A, MICHAUD A

Mme MICHAUD A a donné pouvoir à M RAFFE D

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M DURAND L

DATE DE PUBLICATION : 17 avril 2024

**OUVERTURE D'UN POSTE A LA POLICE MUNICIPALE
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code général de la fonction publique :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35^{èmes}).

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique précité, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 11 décembre 2023 ;
 Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de
 Brigadier-chef principal ;
 Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à
 l'unanimité,

DECIDE

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent de Brigadier-chef principal à temps non complet, à raison de 9/35^{èmes} (fraction de temps complet), à compter du 1^{er} juillet 2024,
 - à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des gardiens brigadiers aux grades de brigadier - chef principal
 - l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : sous l'autorité du maire, dans les conditions déterminées par les lois du 15 Avril 1999, du 15 Novembre 2001, du 27 Février 2002, du 18 Mars 2003 et du 31 Mars 2006, les missions de police administrative et judiciaire relevant de la compétence de celui-ci en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.
- Il assure l'exécution des arrêtés de police du maire et constate par procès-verbaux les contraventions à ces arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquelles compétence leur est donnée. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le tableau des effectifs est modifié à compter du 1^{er} juillet 2024, annexé à la présente délibération.

Monsieur le maire est autorisé à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

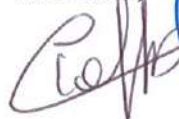
GRADE	DUREE	POSTE
Adjoint technique	Temps complet	pourvu
Adjoint administratif principal 1ere classe	Temps complet	pourvu
Adjoint technique	18/35	Pourvu (disponibilité)
brigadier chef principal	09/35	pourvu
Adjoint technique	Temps complet	pourvu

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé au registre

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,




TELETRANSMIS AU
 CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017-211702550-20240415--

Accusé de Réception Préfecture

MAIRIE DE

NANCRAS

17600

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de Conseillers :

N°9/3/2024

En exercice :11

Présents : 7

Absents : 4

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 avril 2024, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MERLAUD S

Mme PIOCHAUD A est arrivée au point 5

MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S

Mmes MONTUS A, MICHAUD A

Mme MICHAUD A a donné pouvoir à M RAFFE D

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M DURAND L

DATE DE PUBLICATION : 17 avril 2024

**OBJET : RÉFECTION DU LOCAL DE BOUCHERIE
DÉSIGNATION DES ENTREPRENEURS**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le local de boucherie, 19 rue de Saintonge 17600 NANCRAS, que la Commune a acquis en 2023 et qu'elle loue à la SARL HARDY JOSE nécessite des travaux de rénovation.

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

- SARL Dominique BERNARD, 7 route des Roseaux 17600 Balanzac : travaux de couverture : 4 736€ HT soit 5 683,20€ TTC
- SARL Dominique BERNARD, 7 route des Roseaux 17600 Balanzac : travaux de couverture : 3 227,70€ soit 3 873,24€ TTC
- PARTHENAY MENUISERIE 17, 3 route du Magarin 17920 Breuillet : travaux de menuiserie : 2653,48€HT soit 3 976,49€ TTC
- ROYAL ELEC : ZA Les Champs Breuilllets 17600 Corme Royal : travaux d'électricité : 6022,98€ HT soit 7 227,58€ TTC
- BERTON, 7 rue Maurice Mallet, ZA Beligon 17300 Rochefort : fourniture de panneaux d'isolation : 4309,36€ HT soit 5 171,23 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte les devis suivants :

- SARL Dominique BERNARD, 7 route des Roseaux 17600 Balanzac : travaux de couverture : 4 736€ HT soit 5 683,20€ TTC
- SARL Dominique BERNARD, 7 route des Roseaux 17600 Balanzac : travaux de couverture : 3 227,70€ soit 3 873,24€ TTC
- PARTHENAY MENUISERIE 17, 3 route du Magarin 17920 Breuillet : travaux de menuiserie : 2653,48€HT soit 3 976,49€ TTC

AR Prefecture

registre

017-211702550-20240415-9_3_2024-DE
Reçu le 24/04/2024
Publié le 24/04/2024

- ROYAL ELEC : ZA Les Champs Breuillets 17600 Corme Royal : travaux d'électricité : 6 022,98€ HT soit 7 227,58€ TTC
- BERTON, 7 rue Maurice Mallet, ZA Beligon 17300 Rochefort : fourniture de panneaux d'isolation : 4309,36€ HT soit 5 171,23 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé au registre
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017-211702550-20240415-- -----
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : / / 2024



MAIRIE DE

NANCRAS

17600

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 avril 2024, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MERLAUD S

Mme PIOCHAUD A est arrivée au point 5

MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S

Mmes MONTUS A, MICHAUD A

Mme MICHAUD A a donné pouvoir à M RAFFE D

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M DURAND L

DATE DE PUBLICATION : 17 avril 2024

**OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION LOCAL DE BOUCHERIE
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le local de boucherie acquis en 2023 nécessite des travaux de rénovation pour la couverture, l'électricité et les menuiseries.

Il rappelle que le local situé au 19 rue de Saintonge a été acheté en vue de pérenniser l'activité de boucherie qui est considérée comme un commerce de première nécessité et de proximité.

Par délibération du 15 avril 2024 le Conseil Municipal a choisi :

- SARL Dominique BERNARD, 7 route des Roseaux 17600 Balanzac : travaux de couverture : 4 736€ HT soit 5 683,20€ TTC
- SARL Dominique BERNARD, 7 route des Roseaux 17600 Balanzac : travaux de couverture : 3 227,70€ soit 3 873,24€ TTC
- PARTHENAY MENUISERIE 17, 3 route du Magarin 17920 Breuillet : travaux de menuiserie : 2653,48€ HT soit 3 976,49€ TTC
- ROYAL ELEC : ZA Les Champs Breuillets 17600 Corme Royal : travaux d'électricité : 6 022,98€ HT soit 7 227,58€ TTC
- BERTON, 7 rue Maurice Mallet, ZA Beligon 17300 Rochefort : fourniture de panneaux d'isolation : 4309,36€ HT soit 5 171,23 € TTC

Le montant total des travaux s'élève à 20949,52€ HT soit 25 139,42€ TTC.

Monsieur le Maire ajoute que le Conseil Municipal est favorable à ces travaux en octroyant des crédits à l'opération n°11 «travaux local de boucherie» du budget Locaux Commerciaux 2024.

Il ajoute que ce projet est éligible à une subvention départementale au titre du fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- département : 45% : 9 427,28€

AR Prefecture

017-211702550-20240415-10_3_2024-DE
Reçu le 24/04/2024

- autofinancement : 55% : 11 522,24 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à solliciter le département pour les travaux de rénovation du local de boucherie
- Adopte le plan de financement proposé
- l'autorise à entreprendre dans ce cadre toutes démarches utiles
- l'autorise à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé au registre

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
David RAFFÉ

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017-21170255020240415- - -
----- -- --

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : / / 2024



Mairie de

NANCRAS
17600

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de Conseillers :

N°11/3/2024

En exercice :11
Présents : 7
Absents : 4

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 avril 2024, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MERLAUD S

Mme PIOCHAUD A est arrivée au point 5

MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S

Mmes MONTUS A, MICHAUD A

Mme MICHAUD A a donné pouvoir à M RAFFE D

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M DURAND L

DATE DE PUBLICATION : 17 avril 2024

**OBJET : INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION RÉVERSIBLE AU RESTAURANT
SCOLAIRE
DÉSIGNATION DE L'ENTREPRENEUR**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le chauffage au restaurant scolaire sont des radiateurs électriques.
Afin de faire des économies d'énergie, il est proposé d'installer une climatisation réversible.

Pour ce faire, il présente le devis d'Antennes 17 Multimédias (15 rue du Maine Grolier 17600 Balanzac) d'un montant de 7 358,80 € HT soit 8 830,56€ TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- d'attribuer à l'entreprise ANTENNES 17 MULTIMEDIAS (15 rue du Maine Grolier 17600 Balanzac) l'installation d'une climatisation réversible au restaurant scolaire d'un montant de 7 358,80€ HT soit 8 830,56€ TTC.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé au registre

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017-211702550-20240415-- ----- --
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : / / 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



MAIRIE DE

NANCRAS

17600

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALNombres de Conseillers :

N°12/3/2024

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 avril 2024, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MERLAUD S

Mme PIOCHAUD A est arrivée au point 5

MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S

Mmes MONTUS A, MICHAUD A

Mme MICHAUD A a donné pouvoir à M RAFFE D

SECRETARE DE SÉANCE : M DURAND L**DATE DE PUBLICATION :** 17 avril 2024**OBJET : INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION RÉVERSIBLE AU RESTAURANT
SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'installation d'une climatisation réversible au restaurant scolaire peut être financé par le Conseil Départemental au titre des grosses réparations scolaires.

L'installation d'une climatisation réversible au restaurant scolaire s'élève à un montant de 7 358,80€ HT soit 8 830,56€ TTC.

Le plan de financement est le suivant :

- subvention du Conseil départemental sollicitée (35% du montant HT) : 2 575,58€
- autofinancement (65%) : 4 783,22€

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal est favorable à ces travaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une subvention au titre des grosses réparations scolaires l'installation d'une climatisation réversible au restaurant scolaire.
- Adopte le plan de financement proposé
- L'autorise à entreprendre dans ce cadre toutes démarches utiles.
- L'autorise à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé au registre

TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017-211702550-20240415--

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : / / 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,